



Communiqué

Le 2 juillet 2009
Pour diffusion immédiate

OUVERTURE DES DÉPÔTS DE DÉBLAIS DEMAIN

Dernier été pour obtenir des déblais venant du canal de dérivation

La Commission du canal de dérivation du Manitoba rappelle au public que le dépôt de déblais du chemin St. Mary's sera ouvert vendredi matin à partir de 8 h. La Commission signale également que c'est le dernier été que les particuliers pourront obtenir des déblais dans le cadre de l'Initiative d'accès aux matériaux de déblais.

« Les travaux d'excavation du canal étant terminés, c'est la dernière fois cet été que le public pourra se procurer des déblais, a expliqué M. Ernie Gilroy, directeur général de la Commission. Lorsque le programme de cette année sera achevé, nous procéderons à la végétalisation du canal et nous finaliserons les travaux. C'est pour cela que nous encourageons le public à profiter du programme cet été. »

Cette saison, deux dépôts de déblais distincts seront créés (voir la carte jointe). Chaque dépôt sera ouvert du mardi au dimanche, de 8 h à 18 h, si les conditions météorologiques le permettent, et ce, pendant la période précisée ci-dessous :

Dépôt du pont du chemin St. Mary's du vendredi 3 juillet au vendredi 31 juillet
accès juste au sud du pont du chemin St. Mary's qui traverse le canal de dérivation

Dépôt du chemin Dunning du mercredi 5 août au dimanche 4 octobre
accès par le chemin Dunning à l'embranchement de la route 202

L'année dernière, la Commission a apporté plusieurs améliorations au programme. Elle a notamment avancé la date d'ouverture des dépôts, l'Initiative durant maintenant trois mois au lieu de deux, et elle a augmenté le nombre de jours où le public peut avoir accès à une chargeuse à quatre jours. Cette année, la chargeuse sera à la disposition du public pendant cinq jours, du mercredi au dimanche. Les dépôts seront fermés le lundi.

Comme lors des années précédentes, les déblais sont offerts gratuitement, mais les frais de transport sont à la charge du public. **Il est rappelé au public qu'il ne s'agit pas de terre arable mais de remblais constitués de glaise.**

Les personnes qui souhaitent obtenir des déblais doivent être munies d'un **LAISSEZ-PASSER** qui peut être obtenu en remplissant un **formulaire de confirmation d'enregistrement et de décharge** et en s'inscrivant auprès de la Commission. Vous pouvez télécharger ce formulaire sur le site Web de la Commission, à l'adresse www.floodwayauthority.mb.ca/index_fr.html ou le demander directement à la Commission en téléphonant au 945-4900 ou, sans frais, au 1 866 356-6355. Au cours des trois derniers étés, les habitants du Manitoba ont obtenu environ 100 000 mètres cubes de déblais dans le cadre de l'Initiative d'accès aux matériaux de déblais.

- 30 -

Personne-ressource : Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation
204 945-4178

L'initiative Accès aux matériaux de déblais de 2009 du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge

